

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

71/4
□) ECRET N° ~~471~~ du 11/1/71

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de Chancellerie.

□) E C R E T E :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

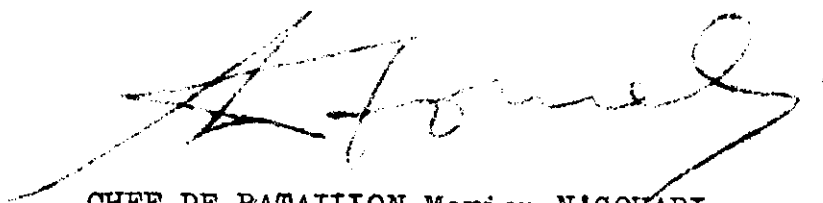
AU GRADE DE CHEVALIER

Docteur HAUVILLE René Joseph Christian, Médecin-Gynécologue-Accoucheur
à l'Hôpital Général de BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits
de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./..

Fait à BRAZZAVILLE, le 11 Janvier 1971


CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.